

3^E RENCONTRE 2022-2023 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

| DATE | LIEU | RESPONSABLE |
|--|---|---|
| Jeudi 8 décembre 2022 9h00 à 15h30 | MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est Montmagny (Québec) G5V 1J7 418 248-5985 | Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347 |

PROJET DE COMPTE-RENDU

| PERSONNES PRÉSENTES | DÉLÉGUÉS (avec droit de vote) | SIÈGE |
|---------------------|--|---|
| | Martin Béland Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Tristan Clermont Jean-Marc Couture Jonathan Grandmont Sylvie Leduc Jean-Claude Marcoux (arrivée à 10h25) Yvon Marcoux Pablo M. Rousseau Geneviève Paré Martin Paulette Daniel Racine | Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Acériculture : Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Industrie forestière : BGA Certification : Détenteur de certificat Trappeurs : ARTCA Industrie forestière : BGA Eau : Organisme de bassin versant Faune : Chasseurs et pêcheurs Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Beauce) Territoire : MRC Territoire : MRC Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC |
| | PERSONNES RESSOURCES (sans droit de vote) | SIÈGE |
| | Amélie Denoncourt Thomas Faguy-Bernier Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne | MRC délégataire désignée : MRC de Montmagny Représentant ministériel : MFFP – DGFo Producteurs et productrices acéricoles du Québec Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – UG |
| | INVITÉS | |
| | Lucie Thibodeau | Représentante ministérielle : MFFP – DGFo |
| PERSONNES ABSENTES | DÉLÉGUÉS | SIÈGE |
| | Béatrice Lacasse Gilles Paquet Mathieu Turcotte | Représentante ministérielle : MFFP – certification Faune : ZEC Parcs : Parcs régionaux |

| ÉLÉMENTS IMPORTANTS | SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER) |
|---|---------------------------------------|
| <p>01 Mot de bienvenue et tour de table</p> <p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Un tour de table est réalisé pour que tous puissent se présenter.</p> | <p>9 h 04 – 9 h 07</p> |
| <p>02 Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue et tour de table 2. Lecture et adoption de l'ODJ 3. Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4. Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5. Lecture et approbation du compte-rendu de la visite terrain, retour sur la visite terrain 6. Présentation sur l'état de situation concernant la TBE 7. Présentation de la PRAN pour l'UA 034-51 (Lotbinière) 8. Présentation du PAFIT 2023-2028 en consultation publique 9. Présentation sur l'évolution de l'acériculture et son importance comme moteur économique 10. Dossier acéricole <ol style="list-style-type: none"> a) État de situation du côté du MRNF b) État de situation du côté des acériculteurs 11. Décision concernant la demande d'ajout d'un siège « aménagement écosystémique et sylviculture de restauration » 12. Présentation des conclusions du projet sur le phragmite dans la Seigneurie de Lotbinière 13. Présentation des propositions de projets d'acquisition de connaissances 14. Planification d'un programme de formations pour les membres de la TGIRT 15. Divers <ol style="list-style-type: none"> a) Comité sur les enjeux d'accès au territoire 16. Sondage de satisfaction 17. Fin de la rencontre <p>DEC_2022-12-08_01</p> <p><u>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</u></p> | <p>9 h 07 – 9 h 08</p> |

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre**9 h 08 – 9 h 10**

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 8 septembre 2022 a été transmise aux membres par courrier électronique le 29 novembre 2022, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle ajouterait une mention au point 6, à la page 3 comme quoi une décision a été prise par courriel par les membres de la TGIRT quant à l'approbation du Rapport annuel 2021-2022 de la TGIRT.

M. Tristan Clermont propose l'approbation du compte-rendu, M. Dave Chouinard appuie.

DEC_2022-12-08_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, avec la modification proposée.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre**9 h 10 – 9 h 12**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 6, page 3 : Le Rapport annuel 2021-2022 de la TGIRT a été approuvé (sans objection) suite à une consultation des membres par courriel du 14 au 28 septembre 2022.
- Point 7, page 5 : L'entente de consultation signée entre le gouvernement du Québec et les Abénakis est effective depuis le 10 octobre 2022. Selon les discussions actuelles, il devrait y avoir un représentant abénaquis à la prochaine rencontre de la TGIRT (qui aura lieu en ligne), et une présentation plus formelle lors de la rencontre de la TGIRT du mois de juin, en présentiel.
- Point 8, page 5 : Selon les dernières discussions eues avec M. Gilles Paquet concernant le siège accordé pour une personne-ressource faunique, il n'y a pas de personne désignée pour combler ce siège pour le moment.

M. Tristan Clermont précise qu'au point 15 b), les secteurs qui préoccupaient le Parc régional du Massif du Sud n'étaient pas prévu à la PRAN, mais bien dans le 300 % proposé par le MRNF aux BGA. Ce qui implique qu'il n'y aura pas de récolte dans ce secteur en 2022-2023. M. Sylvain Lamontagne indique que le MRNF n'a pas reçu de demande de moratoire en lien avec ce secteur. Mme Amélie Denoncourt fera un suivi de la situation auprès de M. Mathieu Turcotte.

Demande de suivi auprès de Mathieu Turcotte (Amélie Denoncourt ; décembre 2022)

05 Lecture et approbation du compte-rendu de la visite terrain, retour sur la visite terrain 9 h 12 – 9 h29

Le compte-rendu de la visite terrain du 21 septembre 2022 a été transmis aux membres par courrier électronique le 5 décembre 2022, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

M. Tristan Clermont propose l'approbation du compte-rendu, M. Steve Cadorette appuie.

DEC_2022-12-08_03

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Martin Paulette mentionne que la légende associée aux cartes dans le compte-rendu pourrait être bonifiée pour assurer une meilleure compréhension. Mme Amélie Denoncourt regardera ça avec M. Jason Lamontagne, qui avait produit les cartes.

Mme Amélie Denoncourt fait un retour sur la visite terrain (voir la [Présentation TGIRT 2022 12 08](#)). Elle mentionne que 14 personnes participaient en avant-midi (membres de la TGIRT et 2 invités de la CGFA) et que 12 personnes participaient en après-midi (membres de la TGIRT et l'acériculteur hôte).

Elle rappelle les 5 objectifs qui étaient visés par la visite terrain. Puis elle souligne que, selon le sondage d'évaluation de la visite, les participants jugeaient que 4 des objectifs avaient été atteints, alors que l'avis était partagé sur l'atteinte du dernier objectif portant sur l'identification de synergies ou d'éléments de compatibilité entre les usages.

Mme Denoncourt poursuit en présentant quelques éléments de synergies ou de compatibilité, ainsi que des idées de sujets à aborder à la TGIRT ou lors d'une prochaine visite terrain, identifiés par les participants à la fin de la journée.

Certains membres qui ont participé à la visite terrain ajoutent qu'au-delà des apprentissages faits pendant la visite, les échanges réalisés et les relations établies entre les différents participants valaient également la peine de consacrer leur journée à cette visite terrain.

Bonifier la légende des cartes dans le compte-rendu (Jason Lamontagne et Amélie Denoncourt ; hiver 2023)

06 Présentation sur l'état de situation concernant la TBE 9 h 29 – 10 h 26

Mme Lucie Thibodeau présente l'évolution de l'épidémie de TBE ainsi que la stratégie de gestion régionale pour Chaudière-Appalaches (voir [Présentation Lucie Thibodeau TBE 2022 12 08](#)).

Mme Thibodeau apporte entre autres les éléments d'information suivants :

- Environ 10 % des peuplements dans l'UA 035-71 sont vulnérables ou très vulnérables ;
-

-
- La carte présentant la défoliation cumulative (depuis le début de l'épidémie) est importante pour prédire la mortalité des arbres qui survient après plusieurs années de défoliation grave ;
 - La stratégie de gestion de l'épidémie inclut la modulation des traitements d'éducation, la récolte préventive, la lutte directe, la récupération et la remise en production ;
 - Modulation des traitements d'éducation : pas d'EPC et d'EC dans une zone de 30 km (équivalent à 3 ans de déplacement de la TBE) de la limite extérieure des zones affectées. Les facteurs de risque de chaque peuplement doivent être pris en compte.
 - Récolte préventive : parfois, vaut mieux (laisser tomber l'EC et) faire de la CPRS pour récolter le bois avant que la TBE le prenne (la récupération de bois et la remise en production des peuplements est plus difficile à faire après mortalité) ;
 - La lutte directe : les aires admissibles à l'arrosage au BT (*Bacillus thuringiensis*) sont à réévaluer par la SOPFIM en fonction des données du 5^e inventaire. Quand on arrose ces aires, elles sont arrosées jusqu'à la fin de l'épidémie. L'arrosage se fait en forêt publique et privée (en forêt privée, les peuplements doivent appartenir à un producteur forestier pour être admissibles) ;
 - La récupération : on peut récupérer du bois de sciage jusqu'à 3 ans après la mortalité et du bois de pâte jusqu'à 5 ans après la mortalité. Une consultation publique est faite lorsqu'un plan spécial de récupération doit être mis en œuvre. Il n'y a habituellement pas de dépassement de possibilité forestière quand on met en place un plan spécial, mais cela peut être évalué au besoin (entre autres par le BFEC) ;
 - La remise en production : le processus de régénération naturelle peut être affecté par une épidémie de TBE. Si les bourgeons n'ont pas débourré lorsque la larve devient active, la TBE peut se rabattre sur les bourgeons floraux, ce qui impacte la production de semences à terme. Une aide à l'implantation de la régénération peut être nécessaire (reboisement) ;
 - Les changements climatiques peuvent modifier le cycle de l'insecte vs le cycle des autres essences forestières. Il pourrait donc y avoir une synchronisation des cycles qui rendraient les épinettes plus vulnérables ;
 - La gestion de l'épidémie de TBE n'est pas faite de la même façon dans les autres provinces ou aux États-Unis. Mme Thibodeau verra à trouver des précisions sur ce qui est fait ailleurs et à valider s'il y a des échanges entre les provinces et les pays pour coordonner les efforts ;
 - Il y a un guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts privées dans un contexte d'épidémie de la TBE qui a été préparé par le MRNF (direction de l'aménagement écosytémique en collaboration avec la direction de la protection des forêts). Mme Thibodeau pourra le faire parvenir aux membres.
- Trouver l'information sur les stratégies de gestion ailleurs qu'au Québec (Lucie Thibodeau; hiver 2023)

Faire parvenir le guide du MRNF (Lucie Thibodeau ; hiver 2023)
-

| | | |
|---|---|--|
| 07 | Présentation de la PRAN pour l'UA 034-51 (Lotbinière) | 13 h 29 – 13 h 39 |
| <p>M. Jason Lamontagne présente la Programmation annuelle des activités de récolte qui sera approuvée dans les prochains jours pour la saison 2022-2023 dans la Seigneurie de Lotbinière (voir Présentation Jason Lamontagne PRANA Lotbiniere 2022-2023 2022 12 08).</p> <p>La PRAN se divise en 2 chantiers, pour un total de 133 ha. Il y aura 52 ha de coupe partielle (dont 5 ha en coupe de jardinage acérico-forestier – CJAF) et 81 ha en coupe progressive irrégulière (CPI).</p> <p>Les travaux débiteront à la fin décembre si le sol est assez gelé (évaluation faite par les entrepreneurs eux-mêmes). Certains membres soulignent que le sol ne gèle jamais très dur dans la Seigneurie, et que le risque d'orniérage demeure malgré la précaution prise d'attendre le gel du sol.</p> <p>M. Martin Paulette mentionne qu'un des secteurs serait possiblement dans le projet d'aire protégée. Ce sera à valider.</p> <p>M. Steve Cadorette pose des questions à propos du potentiel acéricole de ces secteurs. M. Jason Lamontagne indique que ce sont des peuplements à dominance résineuse.</p> | | <p>Faire parvenir la carte et les shapefiles (Jason Lamontagne ; décembre 2022)</p> <p>Valider si l'un des secteurs est dans la zone du projet d'aire protégée (Martin Paulette et Jason Lamontagne ; décembre 2022)</p> |
| 08 | Présentation du PAFIT 2023-2028 en consultation publique | 10 h 40 – 11 h 37 |
| <p>Mme Lucie Thibodeau présente le contenu du PAFIT 2023-2028 qui est en consultation publique jusqu'au 22 décembre (voir Présentation Lucie Thibodeau PAFIT 2023-2028 en consultation 2022 12 08).</p> <p>Mme Thibodeau apporte entre autres les éléments d'information suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un seul PAFIT est réalisé pour l'UA 121-71, même si au niveau opérationnel, il y a une distinction qui peut être faite pour Lotbinière vs reste de la région ; dans le PAFIT, ce sont les mêmes objectifs, stratégie, etc. ; - Le format du PAFIT par modules permet de distinguer les données descriptives des décisions d'aménagement. La consultation publique porte seulement sur la partie « décisions d'aménagement » (module PAFIT) ; - Le module « Contexte légal et administratif » est le même à l'échelle provinciale ; - Les modules « Territoire et ses occupants » et « Analyse des enjeux » sont des documents complémentaires adaptés à la région ; - La version finale du PAFIT sera produite pour le 1^{er} avril 2023. Le rapport de consultation du MRNF démontrera quel suivi a été fait pour chaque commentaire émis par le public. | | <p>Vérifier si la fiche « rentabilité financière » a été présentée à la TGIRT (Lucie Thibodeau ; hiver 2023)</p> |
| <p>M. Martin Paulette demande si la fiche sur la rentabilité financière élaborée dans le cadre de la stratégie régionale de production de bois a été présentée à la TGIRT. Mme Lucie Thibodeau s'informerait auprès de M. Martin Cloutier.</p> | | |

M. Martin Paulette suggère qu'une mise à jour soit faite concernant les unités homogènes où devraient être prises des mesures pour préserver certaines espèces d'arbres. Mme Lucie Thibodeau lui suggère d'émettre le commentaire dans le cadre de la consultation publique pour que cela puisse être évalué.

09 Présentation sur l'évolution de l'acériculture et son importance comme moteur économique 11 h 38 – 12 h 20

M. Daniel Gagnon fait une présentation sur l'évolution de l'acériculture et son importance comme moteur économique en marge de l'étude sur les retombées de l'acériculture (voir [Présentation Daniel Gagnon Retombées Acériculture 2022_12_08](#)).

M. Gagnon apporte entre autres les éléments d'information suivants :

- La moitié des entreprises acéricoles provinciales se trouvent en C-A;
 - La moyenne de production à l'entaille augmente en raison de l'amélioration des pratiques au niveau de l'équipement et de l'aménagement, ce qui permet de réduire l'impact des variations climatiques d'année en année ;
 - Les acériculteurs qui ont reçu des contingents dans le cadre de la récente émission, doivent s'installer au plus tard en 2023, pour être en mesure de produire en 2024. On ne connaît donc pas encore l'impact de la nouvelle émission de contingents sur la production provinciale ;
 - Les acériculteurs ont entre autres des préoccupations pour le traitement sylvicole des érablières exploitées et des potentiels acéricoles, pour le recours aux coupes à diamètre de maturité financière, pour la considération de l'érable rouge et du type écologique MJ pour le potentiel acéricole ;
 - Les producteurs acéricoles ne demandent pas un usage exclusif des potentiels acéricoles du Québec ; ils sont favorables à la mixité des usages des terres publiques.
-

10 Dossier acéricole

13 h 15 – 13 h 29

a) État de situation du côté du MRNF

M. Sylvain Lamontagne explique que rien n'a vraiment bougé dans les derniers mois. M. Lamontagne a demandé des critères précis au Comité provincial en acériculture (comité ministériel) pour l'identification des PAP, pour que les travaux de la TGIRT et de son comité de travail sur les enjeux acéricoles puissent se poursuivre et se compléter. Des nouvelles pourraient être attendues pour la fin janvier.

En attendant ces nouveaux critères, l'application des critères actuels demeure en Chaudière-Appalaches pour l'établissement des peuplements à potentiel acéricole (60 % en érables, 150 entailles/ha

et type écologique FE). L'application de la nouvelle norme d'entaillage (faisant passer le diamètre minimal d'entaillage à 24 cm au lieu de 20, et limitant le nombre d'entailles à 2 par arbre) a été repoussée d'un an. Elle serait donc en vigueur pour la saison 2024 et non à partir de la saison 2023.

b) État de situation du côté des acériculteurs

M. Daniel Gagnon présente où en sont rendus les travaux d'identification du PAP du côté des acériculteurs. Il explique qu'il est reparti de la base de données de départ et qu'il a refait l'exercice en utilisant des critères plus permissifs (140 entailles/ha, 50 % en érable, pas de type écologique) afin de ne pas « échapper » des peuplements en raison de l'imprécision de la cartographie. Cette fois-ci, des notes sont prises sur le processus suivi, afin de pouvoir revenir en arrière au besoin. La base de données est actuellement entre les mains de M. Sylvain Lamontagne pour qu'il puisse la bonifier avec les données qui ont été rendues disponibles depuis la dernière version de M. Pierre-Luc Roussel.

M. Gagnon raconte également qu'une visite terrain a été réalisée avec MM. Jason et Sylvain Lamontagne afin de discuter de la norme précise utilisée par le MRNF pour les coupes de jardinage acérico-forestier (pour que ça puisse être appliqué et reproductible par n'importe quel marteleur et pour que le MRNF puisse vérifier l'atteinte des objectifs) vs la flexibilité permise en forêt privée pour que le marteleur puisse utiliser son jugement professionnel.

11 Décision concernant la demande d'ajout d'un siège « aménagement écosystémique et sylviculture de restauration » 13 h 38 – 14 h 00

Mme Amélie Denoncourt explique qu'il est temps de prendre une décision concernant la demande d'ajout d'un siège en aménagement écosystémique et sylviculture de restauration faite par Nature Québec. Elle rappelle que les opinions de certains membres ont été présentées par courriel depuis la dernière rencontre de la TGIRT, et qu'elle a donc rédigé un libellé de proposition en fonction de ce qui ressortait le plus des opinions émises.

« Il est proposé de créer un siège pour une personne-ressource en environnement, siégeant de façon régulière et pouvant contribuer aux travaux de la table, sans prendre part au processus décisionnel. »

M. Martin Paulette propose officiellement, M. Dave Chouinard seconde.

Les membres discutent de certains éléments de cette proposition. Des précisions supplémentaires sont ainsi amenées : un délégué est élu et siège de façon continue ; une personne-ressource est choisie (souvent par le groupe d'intérêt à qui elle apporte un soutien plus direct) et siège de façon continue, ce qui lui permet d'être au fait de l'ensemble des discussions tenues à la TGIRT pour bien jouer son rôle (un changement de personne-ressource de rencontre en rencontre annulerait ce bénéfice pour la TGIRT) ; et un expert

est une personne qu'on invite ponctuellement pour son expertise sur un sujet en particulier.

Mme Marie Brousseau émet des réserves : elle soutient que le manque de temps des délégués ne devrait pas justifier l'ajout d'une personne-ressource, que M. Martin Paulette a toutes les compétences pour aborder les sujets relatifs à l'environnement et qu'il n'a donc pas besoin d'une personne-ressource pour l'appuyer, et que l'ajout d'un autre intervenant autour de la table pourrait ralentir les discussions.

M. Martin Paulette explique que le manque de temps n'est pas ce qui justifie son appui à la demande de Nature Québec ; le besoin est plutôt pour une expertise supplémentaire.

Un tour de table est réalisé pour connaître la position de chacun. Mme Marie Brousseau s'abstient, les autres membres sont en accord avec la proposition.

DEC_2022-12-08_04

Il est proposé de créer un siège pour une personne-ressource en environnement, siégeant de façon régulière et pouvant contribuer aux travaux de la table, sans prendre part au processus décisionnel.

Consensus obtenu

On réitère que la personne-ressource désignée doit siéger de façon régulière et continue, et que des experts supplémentaires peuvent être invités au besoin, ponctuellement.

M. Martin Paulette indique que le CRECA soutient la candidature de Nature Québec, et celle de Mme Audrey-Jade Bérubé plus précisément. Mme Bérubé a les connaissances nécessaires et a accès à une équipe compétente pour la soutenir, notamment sur les enjeux écosystémiques.

Envoyer une lettre de réponse à Nature Québec (Amélie Denoncourt ; décembre 2022)

12 Présentation des conclusions du projet sur le phragmite dans la Seigneurie de Lotbinière 14 h 00 – 14 h 16

Mme Sylvie Leduc présente les résultats du projet de cartographie du phragmite dans la Seigneurie de Lotbinière (voir [Présentation Sylvie Leduc Phragmite 2022 12 08](#)). Le projet était financé par la Fondation de la Faune du Québec.

Le phragmite est bien présent dans les milieux humides et/ou ouverts. Il remplace la quenouille (ce qui a un impact sur le rat musqué par exemple), il nuit à la régénération dans les peuplements.

Il reste un travail à faire pour définir quelles sont les bonnes pratiques forestières pour éviter l'expansion du phragmite.

13 Présentation des propositions de projets d'acquisition de connaissances 14 h 16 – 14 h 52

1) Proposition de PAC pour le regroupement des données sur le réseau routier forestier de Chaudière-Appalaches (Gestion Forap)

M. Tristan Clermont présente une proposition de PAC afin de regrouper au même endroit les données sur le réseau routier forestier de Chaudière-Appalaches. Cela favoriserait une meilleure connaissance du réseau ainsi que l'optimisation de la planification de la voirie, pour augmenter la réfection faite et limiter les impacts de la voirie forestière sur le milieu.

Le CERFO a été approché comme il possède déjà l'expérience d'un projet semblable : mise à jour du réseau, évaluation de la carrossabilité, mise à jour de la base de données, support pour utilisation de la donnée, etc. Le CERFO propose un projet pour 40 000 \$, plus 7 300 \$ pour l'étude de la carrossabilité.

La Direction des inventaires forestiers (DIF) du MRNF a prévu faire un projet semblable, mais M. Clermont ne connaît pas ses échéanciers.

Les membres de la TGIRT proposent que M. Clermont s'informe auprès de la DIF pour connaître les échéanciers envisagés, afin que le travail et les sommes investies ne soient pas dédoublés inutilement si les délais de la DIF sont raisonnables.

2) Proposition de PAC sur les peuplements rares (CRECA)

M. Martin Paulette explique que le CRECA serait intéressé à réaliser un projet de recherche modeste pour inventorier une portion des peuplements rares qui font l'objet d'une fiche enjeu-solution dans le PAFIT 2023-2028. Le protocole d'inventaire tiendrait compte des besoins exprimés par le groupe sur les EFE au MRNF (DPF). Le budget se situerait entre 7 000 \$ et 10 000 \$ et l'inventaire serait réalisé à l'automne 2023. Ce projet aurait pour but de valider le caractère de rareté d'une portion des peuplements identifiés par le CRECA et le MRNF et permettrait de tester le protocole d'inventaire avant de réaliser l'inventaire total de l'ensemble des peuplements ciblés par la fiche enjeu-solution et le groupe des EFE (DPF).

3) Proposition de PAC sur la présence des nerpruns bourdaine et cathartique sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (OBV du Chêne)

Mme Sylvie Leduc propose un PAC ayant pour objectifs principaux de : 1) confirmer/infirmer la présence des nerpruns bourdaine et cathartique sur le territoire de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) et 2) permettre une mise à jour auprès des acteurs concernés sur l'état actuel de la situation dans la forêt et ainsi leur permettre une possibilité d'action contre ces plantes exotiques envahissantes (PEE). Le montant demandé au PADF est de 13 600 \$ et servirait essentiellement à réaliser des inventaires dans la Seigneurie de Lotbinière.

Certains membres se questionnent sur le fait qu'on ne sait pas quoi faire avec le nerprun, une fois qu'on a détecté sa présence.

Mme Amélie Denoncourt termine en expliquant que le comité de coordination ira chercher les informations manquantes pour chacune des propositions de PAC et proposera une répartition du budget à la prochaine TGIRT.

14 Planification d'un programme de formations pour les membres de la TGIRT 14 h 52 – 15 h 10

Mme Amélie Denoncourt présente un programme de formations qu'elle souhaite mettre en place pour outiller les membres de la TGIRT avec certaines connaissances nécessaires pour qu'ils puissent pleinement prendre part aux travaux de la TGIRT (voir la [Présentation TGIRT 2022_12_08](#)). Il s'agirait de courtes présentations formatrices sur différents sujets en lien avec la planification forestière. Elle souhaite qu'il y ait une présentation de faite par rencontre, pour un total de 12 présentations sur un cycle de 3 ans. Elle demanderait le soutien de différents professionnels pour ces différentes mini-formations. Le contenu des présentations pourrait être colligé afin de créer une trousse de références pour les (nouveaux) membres de la TGIRT.

Les membres de la TGIRT sont intéressés par le programme.

15 Divers 15 h 10 – 15 h 17

a) **Comité sur les enjeux d'accès au territoire**

Mme Amélie Denoncourt explique qu'une rencontre virtuelle du comité accès a eu lieu le 17 novembre dernier. Il a alors été question de la proposition de PAC que Gestion Forap souhaitait déposer et de l'identification des sources de financement possible pour la réfection de la voirie forestière.

b) **ARTCA**

M. Jean-Marc Couture présente rapidement l'Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA) et ce qu'elle pose comme actions. Mme Amélie Denoncourt propose qu'on prenne le temps lors d'une prochaine rencontre de discuter plus en détails de ce que les trappeurs font dans la région (comme il n'y avait pas de représentant des trappeurs lorsque les membres de la TGIRT ont présenté leur « réalité » en septembre).

16 Sondage de satisfaction 15 h 20 – 15 h 30

Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.

16 Fin de la rencontre

15 h 30

La rencontre se termine à 15 h 30.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 21 DÉCEMBRE 2022 PAR :

Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches



COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 16 FÉVRIER 2023